

Engagement d'Eva Joly sur l'égalité femmes-hommes et le Pacte pour l'égalité

Mars 2012

Le 8 novembre dernier, j'étais la première candidate officielle à la présidence de la République à signer le Pacte pour l'Égalité. Endossant de fait les 20 propositions promues par le Laboratoire pour l'égalité femmes-hommes.

C'est au Sénat que j'ai symboliquement choisi de signer ce Pacte, la parité du groupe écologiste avec 5 sénatrices et 5 sénateurs étant la preuve de l'engagement de ce mouvement en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes. Engagement qui fera encore ses preuves lors des prochaines échéances électorales grâce à l'instauration de scénarios d'investitures qui garantissent une parité de résultat entre les femmes et les hommes.

Vous me demandez aujourd'hui de donner priorité à 3 de vos propositions. Cet exercice est délicat car j'estime que l'ensemble de ces mesures nécessitent d'être menées de front. En effet, c'est un changement sociétal majeur, fondé sur l'égalité femmes-hommes et la fin des stéréotypes de genre, que je souhaite mettre en action.

Prenant en compte le long terme comme le moyen ou le court terme, l'écologie politique œuvre à transformer radicalement nos cadres et nos codes. Et pour porter ce changement et cette vision, c'est bien une approche globale, transversale, compréhensive qu'il faut adopter, sans privilégier un point plutôt qu'un autre.

En signant ce Pacte de l'Égalité, c'est donc l'ensemble de vos propositions que j'ai ratifiées, car elles vont dans la direction du projet que je porte. Et pour répondre à votre demande, je me permettrais plutôt d'exprimer pourquoi je souhaite que nous poussions ces mesures encore plus loin.

Aujourd'hui encore, les femmes gagnent en moyenne 27% de moins que les hommes. Cet écart est intolérable. Loin d'être un simple retard, il est le résultat d'une inégalité structurelle, héritée de la construction patriarcale des 18/19^è siècles, qui empêche une mise à plat de l'égalité. Les hommes et les femmes sont cantonné-e-s dans des rôles construits, genrés, qui font peser sur les femmes l'essentiel du poids de la vie sociale et de la sphère privée, leur interdisant par la même de développer leur vie professionnelle par manque de temps, de disponibilité et d'opportunité.

En résulte un double phénomène « plafond de verre/plancher collant » qui empêche les femmes d'accéder aux postes à responsabilité dans tous les secteurs, tout en maintenant leur grande majorité dans des postes précaires et à temps partiel.

Les femmes ayant moins accès que les hommes à la formation continue, ces inégalités s'accroissent au fil des carrières : on constate que la présence de jeunes enfants au foyer s'accompagne d'une baisse de 30% de la probabilité d'accès à la formation des salariées.

Face à ces inégalités professionnelles, les dispositifs législatifs et réglementaires mis en place en faveur de l'égalité salariale restent souvent lettre morte, peu appliqués et inefficaces. C'est pourquoi j'appelle à la mise en marche d'un Nouveau Contrat Social

qui rompe avec cette structure patriarcale figée et pose les fondations du changement vers une égalité réelle.

Voici quelques points clefs de mon projet :

- Lutte massive contre les stéréotypes dès l'école et au niveau de l'orientation professionnelle. Réforme des manuels scolaires vers une pédagogie non sexiste, travail avec les actrices et acteurs des médias autour des clichés, formation des professionnel-le-s de l'orientation, de l'éducation aux inégalités de genre. Enseignement du genre à grande échelle.
- Lutte contre les emplois précaires et les temps partiels subis, qui touchent à 80% les femmes : réserver l'exonération de charges sociales aux emplois en CDI de plus de 30 heures par semaine.
- Renforcement de l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010 sur les pénalités applicables aux entreprises en cas de non-respect de l'égalité professionnelle. Pas un euro public ni aucune exonération de charges sociales n'ira aux entreprises qui ne mettent pas en place un Plan d'égalité salariale.
- Etablissement de données sexuées actualisées et exploitables permettant d'évaluer l'évolution de la situation et l'efficacité des mesures mises en place : obligation sera faite aux entreprises de donner au Ministère du Travail des données sexuées sur leurs salarié-e-s, leurs salaires et leurs avancements.
- Meilleure articulation des temps de vie : EELV prévoit de lancer dès 2012 une négociation sociale sur la réduction du temps de travail tout au long de la vie, avec comme objectif d'encourager les entreprises et les salariés à aller vers les 32 heures, de développer les congés sabbatiques, etc. Cette réduction du temps de travail, qui permettra à femmes et hommes d'être mieux à même d'articuler temps professionnel et temps privé, sera accompagnée d'une campagne massive de sensibilisation sur la répartition des tâches domestiques et familiales.
- Congé de maternité réformé au profit d'un congé pré et post natal pour la mère, complété d'un congé d'accueil de l'enfant réparti entre chaque parent.
- Congé parental transformé et réparti à part égale entre les deux parents.
- Organisation de la mixité des emplois, en particulier dans les métiers dits du care, par une formation accrue et la revalorisation salariale de ces branches.

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un défi qui doit permettre l'émancipation de toutes et tous, je propose que nous le relevions ensemble.

Eva Joly